



Centrale Agrivoltaïque Les Dames

Phase PC



Adresse projet:

Etang Guichard
03000 Montilly

COORDONNEES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

DESIGNATION DU DOCUMENT

Date
05/05/2023

Maitre d'ouvrage



BORALEX MONTILLY SAS
71, Rue Jean Jaurès
BLENDECQUES 62575

- Planche 1 - Plan de situation, Plan cadastral
- Planche 2 - Plan de masse
- Planche 3 - Coupes
- Planches 4-6 - Notice descriptive
- Planche 7 - Elévations
- Planche 8 - Insertion paysagère
- Planche 9 - Repérage photographique rapproché
- Planche 10 - Repérage photographique lointain
- Annexe 1 - Étude d'impact sur l'environnement

COORDONNEES DU MAÎTRE D'OEUVRE

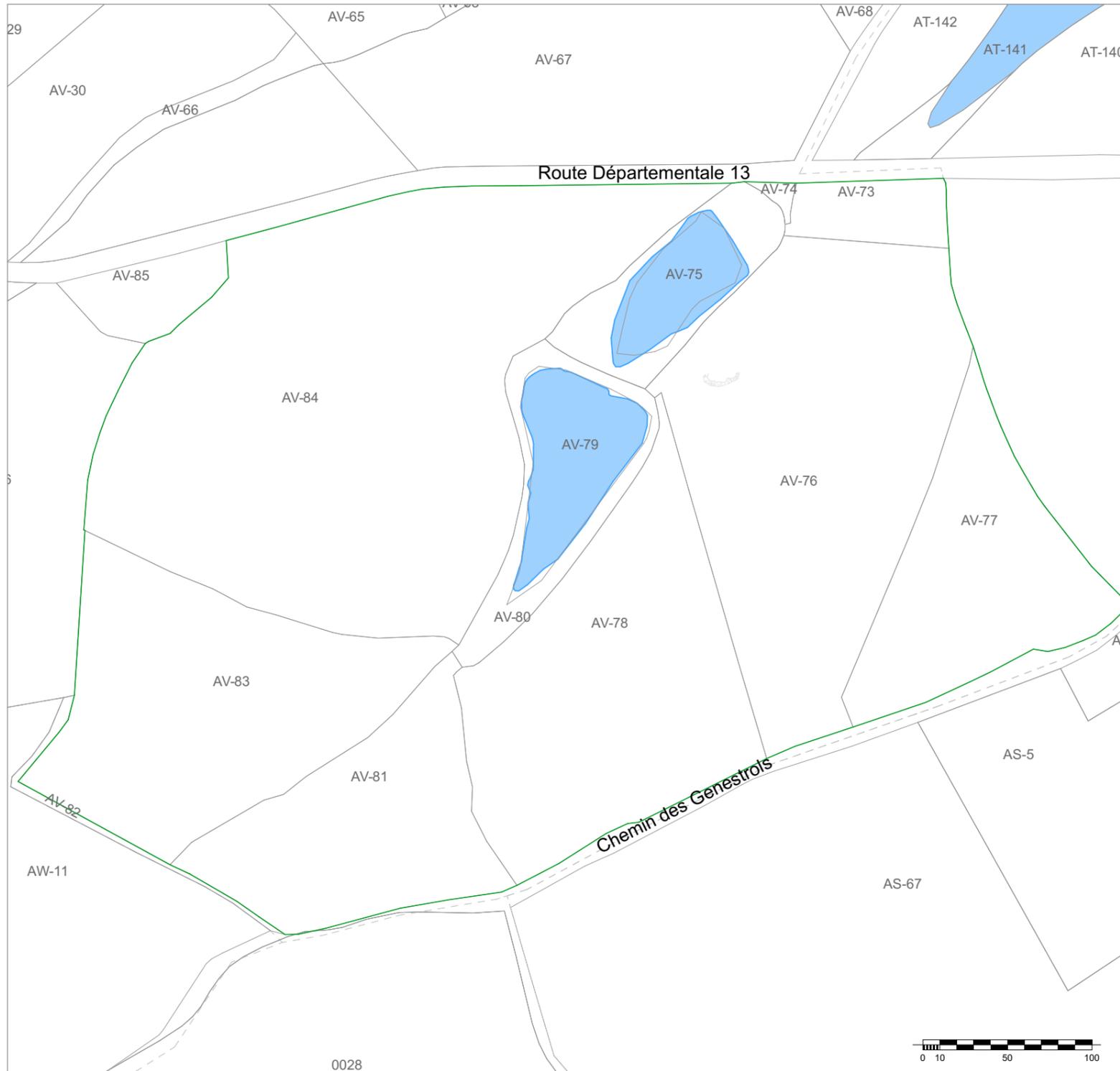
Architecte



112 rue Jaubert
13005 Marseille
N° d'inscription à l'ordre S23833



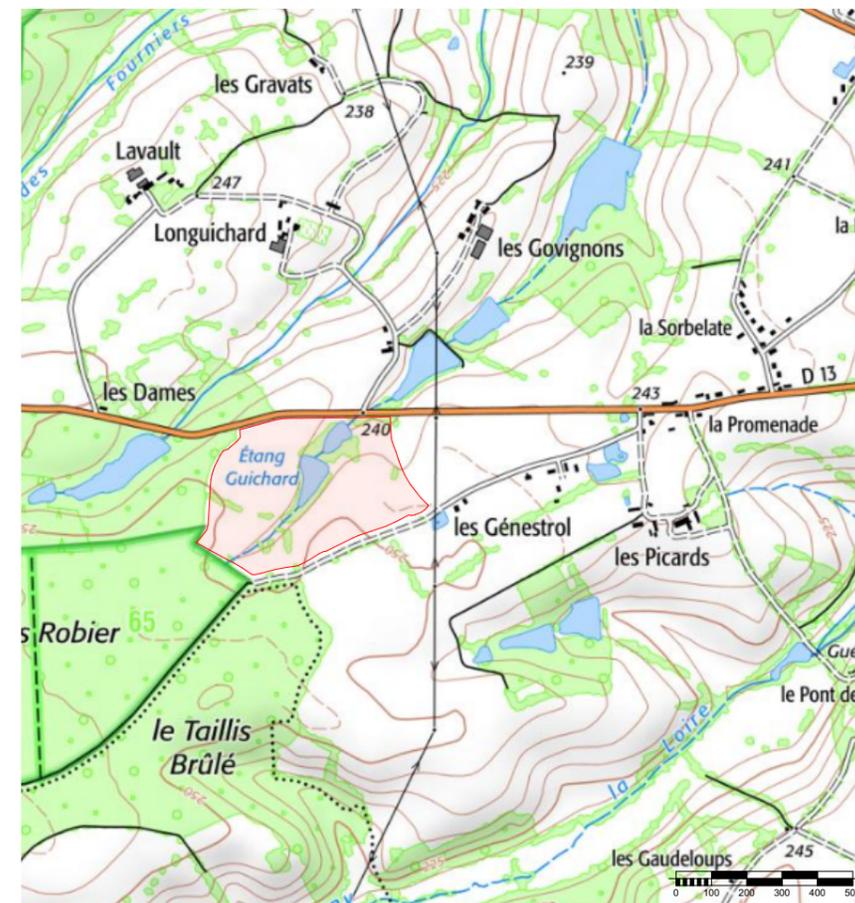
— Zone d'étude
 F - 382 Limites et références cadastrales



PC1.3 - Plan cadastral - 1:3000



PC1.2 - Plan de situation - 1:10000



PC1.1 - Plan de situation 1:40000

**Centrale Agrivoltaïque
 Les Dames**
 Phase PC

Maitre d'ouvrage

BORALEX

BORALEX MONTILLY SAS
 71, Rue Jean Jaurès
 BLENDÉCQUES 62575

Architecte

ATARH

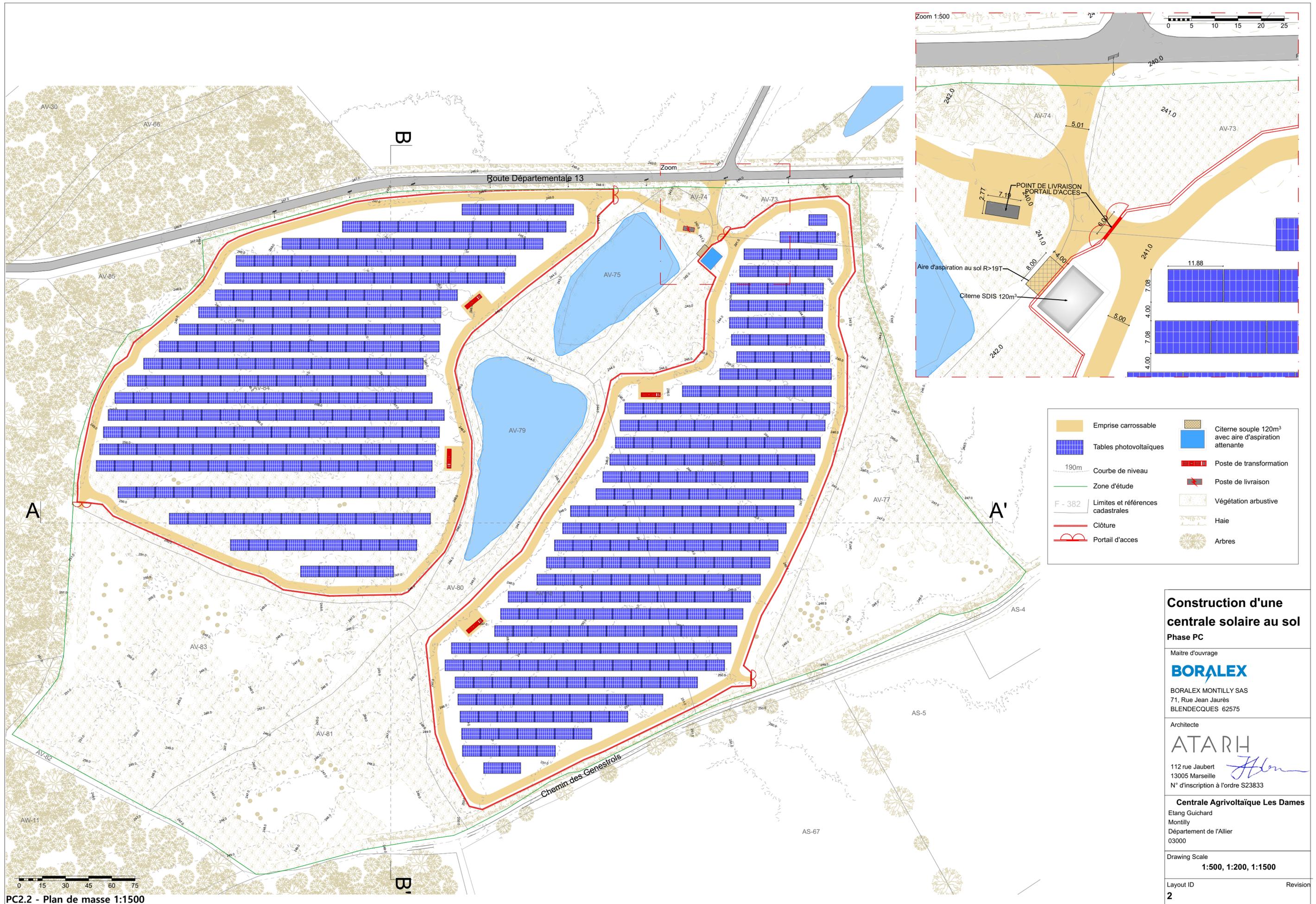
112 rue Jaubert
 13005 Marseille
 N° d'inscription à l'ordre S23833

Adresse de projet

Étang Guichard
 Montilly - 03000
 Département de l'Allier

Drawing Scale
1:10000, 1:20000, 1:3000, 1:1000

Layout ID
1 Revision



PC2.2 - Plan de masse 1:1500

	Emprise carrossable		Citerne souple 120m ³ avec aire d'aspiration attenante
	Tables photovoltaïques		Poste de transformation
	190m Courbe de niveau		Poste de livraison
	Zone d'étude		Végétation arbustive
	Limites et références cadastrales		Haie
	Clôture		Arbres
	Portail d'accès		

Construction d'une centrale solaire au sol Phase PC

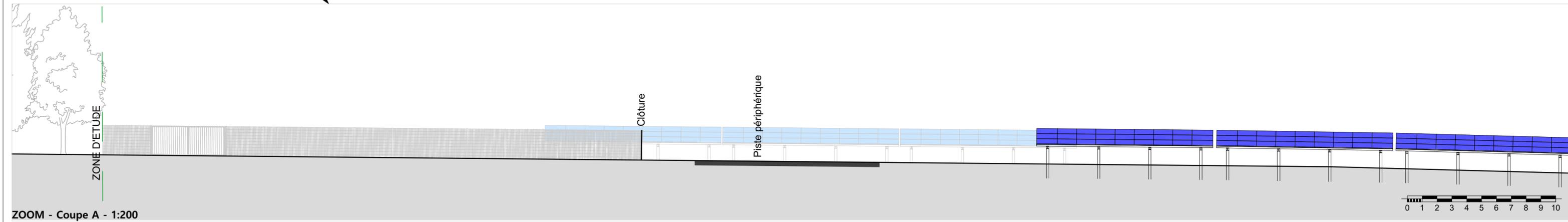
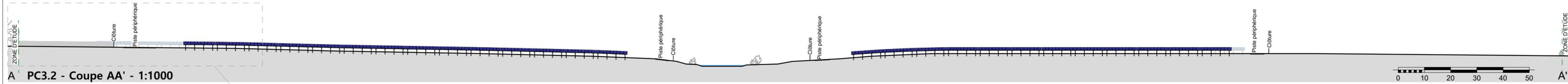
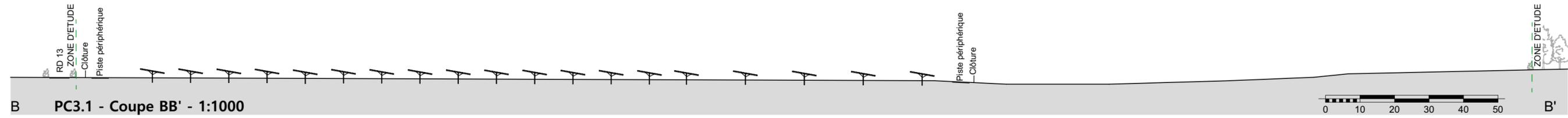
Maitre d'ouvrage
BORALEX
 BORALEX MONTILLY SAS
 71, Rue Jean Jaurès
 BLENDÈCQUES 62575

Architecte
ATARIH
 112 rue Jaubert
 13005 Marseille
 N° d'inscription à l'ordre S23833

Centrale Agrivoltaïque Les Dames
 Etang Guichard
 Montilly
 Département de l'Allier
 03000

Drawing Scale
1:500, 1:200, 1:1500

Layout ID **2** Revision



**Centrale Agrivoltaïque
Les Dames**
Phase PC

Maitre d'ouvrage

BORALEX

BORALEX MONTILLY SAS
71, Rue Jean Jaurès
BLENDÉCQUES 62575

Architecte

ATARH

112 rue Jaubert
13005 Marseille
N° d'inscription à l'ordre S23833

Centrale Agrivoltaïque Les Dames
Etang Guichard
Montilly - 03000
Département de l'Allier

Drawing Scale

1:1000, 1:200

Layout ID

3

Revision

2 mai 2023

PORTEUR DU PROJET

Le projet photovoltaïque de Montilly est développé par la société BORALEX LES DAMES filiale à 100% du groupe BORALEX. La société SOLATERRA intervient également en tant que porteur local du projet pour le compte de BORALEX LES DAMES.

Toutes les autorisations administratives sont ainsi demandées par la société BORALEX LES DAMES qui sera le maître d'ouvrage de la centrale solaire.

BORALEX, pour le compte de BORALEX LES DAMES, assure les missions suivantes :

- Assistance à Maitrise d'Ouvrage ;
- Maitrise d'œuvre ;
- Exploitation et maintenance.

Dans le cadre de la demande de permis de construire du projet photovoltaïque de Montilly, la présente notice constitue la PC 4 et comprend deux parties, selon l'article R431-8 du code de l'urbanisme :

- La situation du terrain et de ses abords ;
- La présentation du projet.

NOTICE DESCRIPTIVE – PC 4

1. L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

a. Localisation

Le projet de parc photovoltaïque prend place sur la commune de Montilly (03000), dans la région Auvergne Rhône Alpes et le département de l'Allier. Montilly fait partie de l'intercommunalité Moulins Communauté.

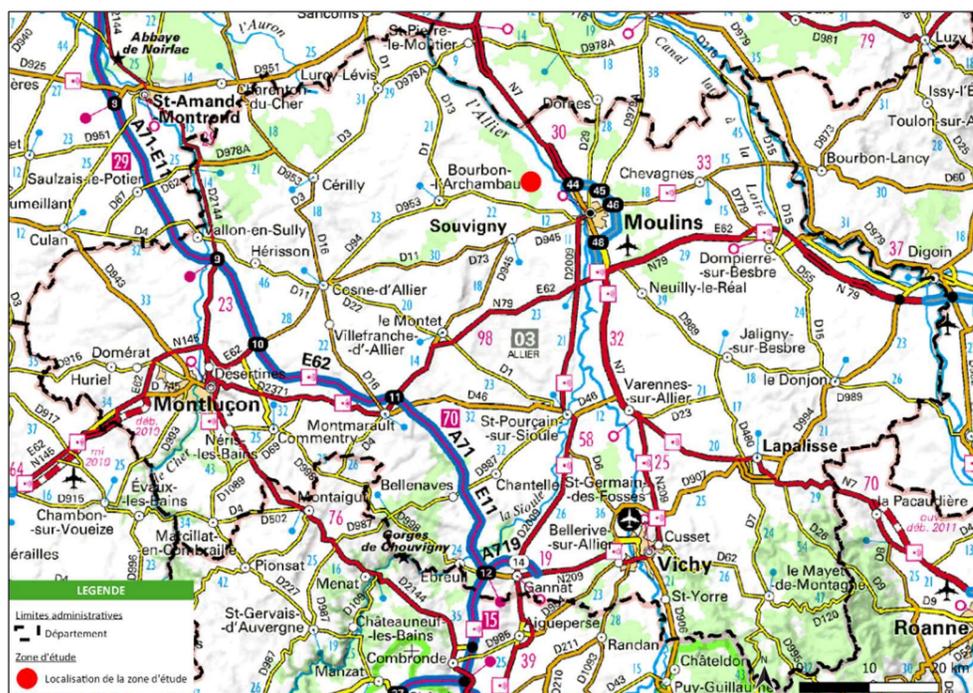


Figure 1 - Localisation du site d'étude à l'échelle du département de l'Allier

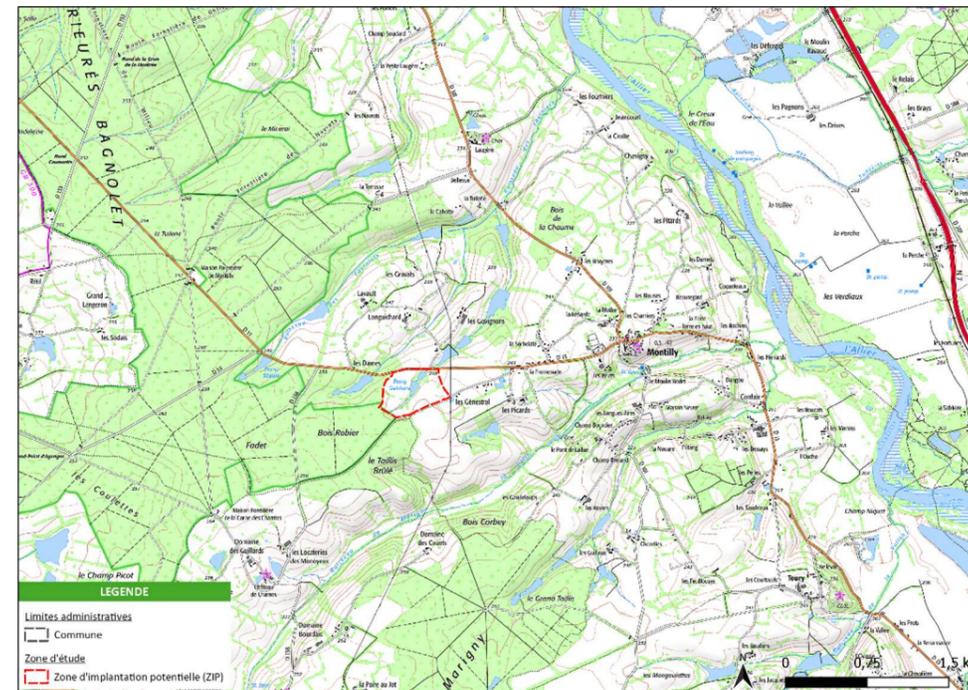


Figure 2 - Localisation du site d'étude à l'échelle de la commune de Montilly

Plus précisément, le site prend place à proximité du lieu-dit « Etang Guichard » à l'ouest du bourg de Montilly, sur onze parcelles pour une superficie totale de 199 796 m².

b. Historique du site

Le site du projet correspond à d'anciennes terres agricoles qui n'ont plus fait l'objet d'une exploitation agricole et qui se sont enrichies au fil des années. Une activité cynégétique a alors remplacé l'activité agricole, en intégrant le domaine de chasse des Dames situé en bordure ouest (forêt des Dames)

En effet, les terrains étaient, à priori, plutôt utilisés pour de la culture dans les années 60-70. A partir des années 80, les terrains auraient été utilisés en tant que prairie pour de la pâture avec élevage.

Les terrains du projet ont ensuite connu un arrêt de l'activité agricole à partir des années 2010 et se sont donc enrichies au fil des années. Les raisons de l'arrêt de l'activité agricole sur ces terres ne sont pas connues. Cependant, la mise en place d'une activité de chasse sur ces terrains pour remplacer l'activité agricole pourrait démontrer un manque de rentabilité.

c. Eléments paysagers au sein du site

Le site d'étude se compose des éléments paysagers suivants : des haies, des zones arbustives (fourrés) et des zones boisées autour de deux plans d'eau.

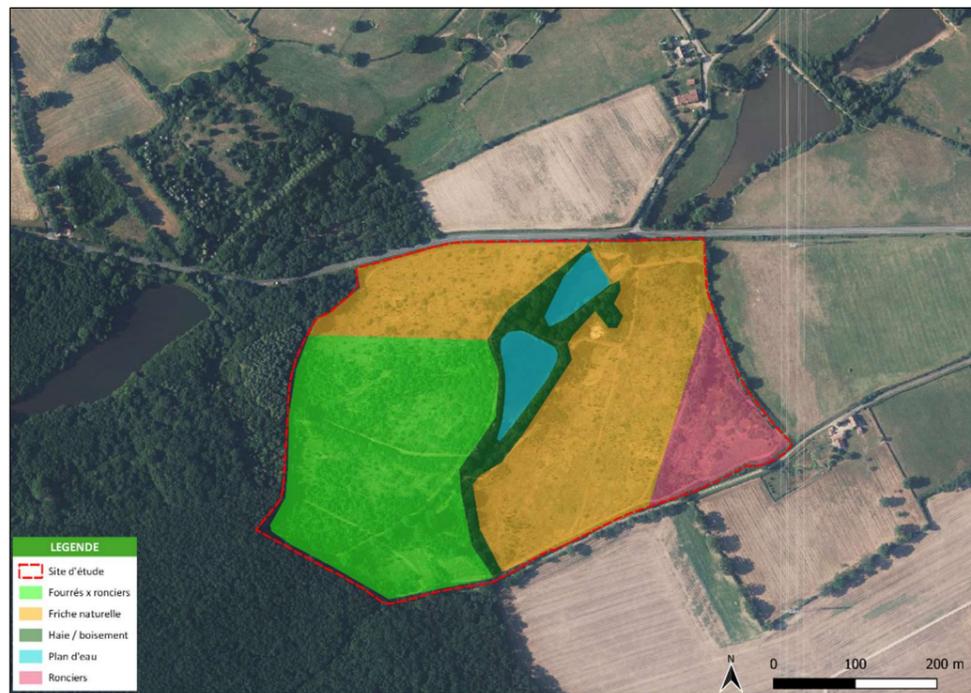


Figure 3 - Eléments paysagers au sein du site d'étude

d. Eléments paysagers aux abords du site

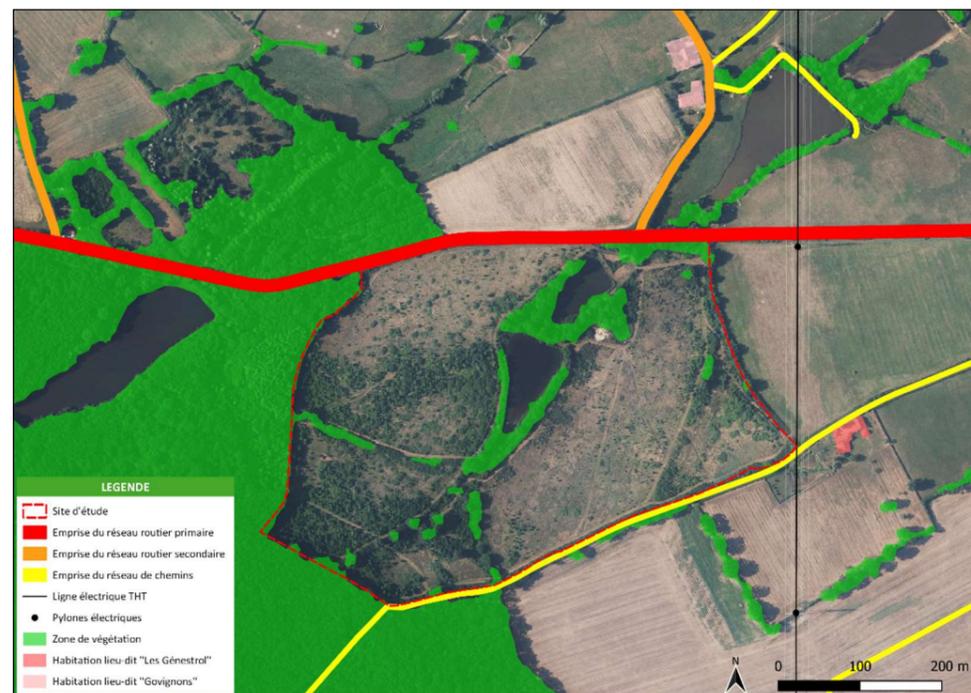


Figure 4 - Eléments paysagers aux abords du site d'étude

Aux abords du site, les éléments paysagers se composent principalement de prairies. On trouve également, les habitations du lieu-dit des « Govignons » et des « Gènesrol » ainsi qu'une ligne électrique très haute tension 400 kV Bayet-Gauglin 1 et Bayet-Saint-Eloi 2 en limite est du site d'étude.

2. PRESENTATION DU PROJET

a. Compatibilité avec les documents d'urbanisme

La commune de Montilly ne dispose pas de document d'urbanisme. C'est donc le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique. Y sont autorisées « Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage ».

Une installation photovoltaïque au sol étant considérée comme un équipement d'intérêt collectif et n'étant pas incompatible avec une activité pastorale notamment, le projet est compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur.

b. L'aménagement du terrain

L'élagage des arbres présents en limite de la route départementale au nord du site sera nécessaire pour le bon déroulement de la phase chantier. L'enlèvement d'une partie de la zone arbustive (fourrés) sera également nécessaire : les végétaux seront broyés et évacués.

La création d'une piste périphérique le long de la clôture sera nécessaire ainsi qu'au nord du site clôturé pour pouvoir accéder au parc solaire.

Pour le reste du site, la végétation est de type prairial et sera entretenue par pâturage ovin.

c. Le projet d'implantation et ses aménagements techniques

La centrale photovoltaïque au sol, découpée en deux secteurs clôturés (ouest et est) dont la surface totale sera 10,97 hectares, sera composée de rangées de modules photovoltaïques. Les panneaux photovoltaïques seront sur structure fixe orientée Sud avec une inclinaison de 10°. En moyenne, le bas des tables de panneaux sera à 1,20m et le haut des tables à 2,483 m. Des espaces de plusieurs millimètres entre chaque panneau permettront à l'eau de pluie de s'écouler au sein d'une même table

Les structures métalliques seront ancrées directement dans le sol. Les pieux seront implantés à une profondeur de 1 à 3m en fonction de l'étude géotechnique. Les tables sont disposées parallèlement les unes aux autres, suivant un axe nord-sud et sont suffisamment espacées pour limiter les ombrages portés et permettre une exploitation agricole (4m) ainsi que le maintien de certaines portions de fourrés (10m).

Au nombre de quatre, les postes de transformation (surface unitaire de 29,74 m² et hauteur de 2,9 mètres environ) seront disposés de la façon suivante : 2 sur le secteur ouest et 2 sur le secteur Est.

Un poste de livraison sera installé au niveau de l'accès nord, à proximité immédiate de la route départementale. Le poste de livraison aura une superficie de 17,50 m² et une hauteur d'environ 2,9 m.

Le parc comportera 1 citerne souple de 120 m³ réservée au SDIS en cas d'incendie au sein de la centrale. Elle sera située à l'entrée du site de la centrale.

Les données techniques relatives au parc photovoltaïque au sol sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Surface clôturée	10,95 ha
Puissance installée	11,02 MWc
Nombre de panneaux	15 606 modules
Surface des panneaux photovoltaïques	110 502 m ²
Structures porteuses	578 tables (3V9)
Accès au site	1 entrée existante depuis la route communale vers le lieu-dit « La Poule »
Pistes	11 261 m ² et 5 m de large
Clôture	2 107 ml de clôture
Nombre de locaux techniques	4 postes de transformation
Surface au sol des locaux techniques et citerne	240,37 m ²
Réserve souple incendie	1 réserve incendie de 120 m ³

d. Traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain

En raison de l'identification de certains enjeux lors de l'état initial, des choix d'implantation portant sur la végétation, la clôture et les constructions situés en limite de terrain ont été réalisés et sont détaillés dans le paragraphe suivant.

1. Végétation et aménagements en limite de terrain

La végétation déjà existante en périphérie du site sera maintenue. En effet, seront conservés :

- Les haies tout autour du site
- La zone de fourrés au sud-ouest ;
- Les zones humides identifiées (à l'est du site et le long du cours d'eau temporaire au sud ;
- Le linéaire d'arbres patrimoniaux et les haies au niveau des plans d'eau

Les habitats à enjeux identifiés par les bureaux d'études ont été pris en compte dans la définition des aménagements.

2. Clôture périphérique

Chaque secteur clôturé disposera d'une clôture périphérique et de deux portails (au Nord et au Sud) qui seront installés afin de garantir la sécurité et les accès au site. La clôture sera constituée d'un grillage souple à mailles soudées avec des poteaux en acier galvanisé et sa hauteur sera de 2 mètres. Le linéaire total des clôtures sera de 2 107 ml. Les portails seront identiques d'une largeur de 6m, et d'une hauteur de 2 m.

3. Local technique

Un poste de livraison sera installé à côté du portail d'entrée au nord du site. Les caractéristiques du poste seront conformes aux règles d'urbanisme, en particulier en termes d'implantation par rapport aux limites séparatives, aux voies et emprises publiques.

e. Matériaux et couleurs des constructions

Les matériaux caractéristiques utilisés pour les installations et constructions définies dans le présent projet architectural sont :

- o Panneaux photovoltaïques : Les panneaux sont équipés de cellules photovoltaïques de couleur foncée (bleu nuit, noir).
- o Structures : L'ossature métallique des structures est de teinte grise.
- o Clôture et portail : Le portail et la clôture seront en acier galvanisé de teinte vert foncé.
- o Poste de livraison : Les façades auront un habillage en bardage bois. Les portes et les zones non couvertes de bardage seront quant à elles teintées en couleur « gris ardoise ».
- o Postes de transformation : de type « outdoor » de couleur blanche.



Figure 5 - Exemple de teinte pour la clôture, portail (vert-gris)

f. Traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer

En raison de l'identification de certains enjeux lors de l'état initial, des mesures sont prévues par le projet sur la préservation de certaines zones et le traitement des espaces libres :

- La conservation et le renforcement des haies périphériques du site ;
- La conservation d'une zone de fourrés à l'ouest du site ;
- La conservation des zones humides ;
- La conservation des boisements le long des plans d'eau.

De plus, les terrains au sein des emprise clôturés, ainsi que les terrains avoisinants, seront pâturés régulièrement par un élevage ovin.

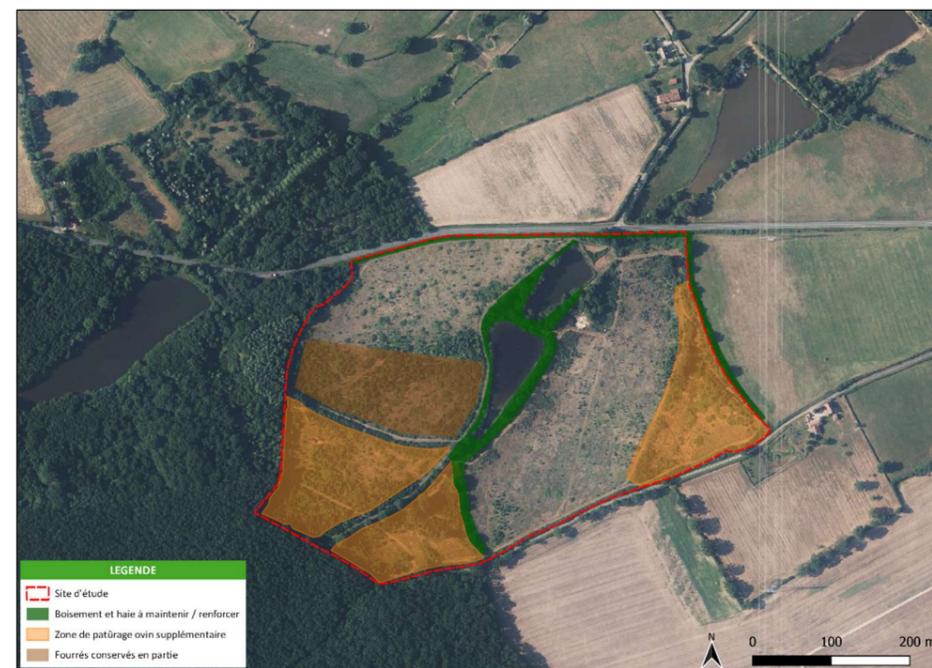
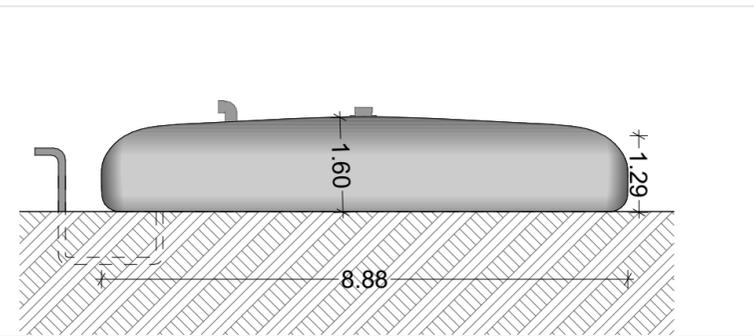
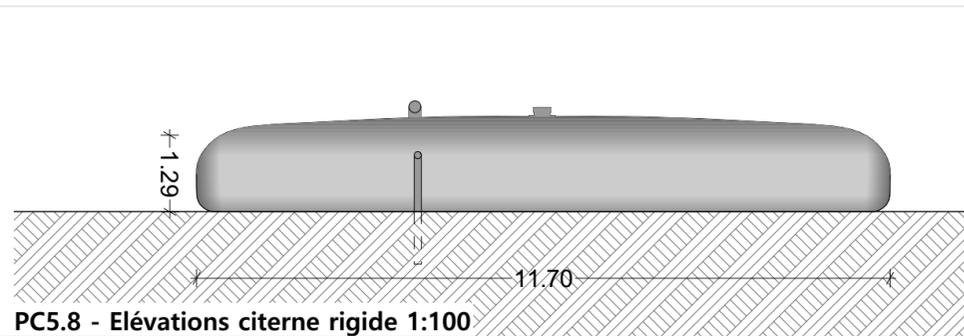
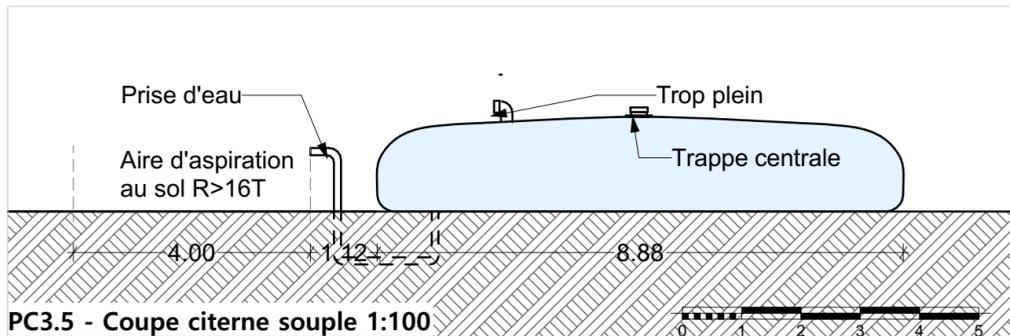
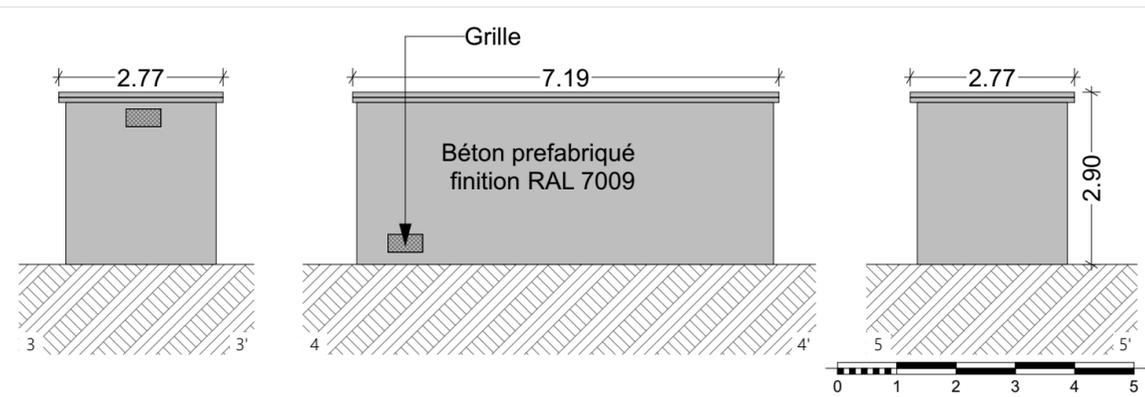
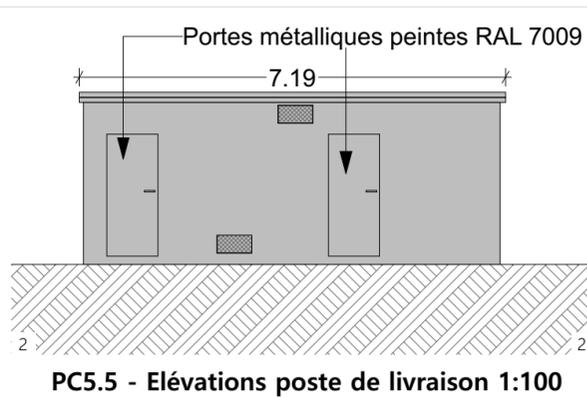
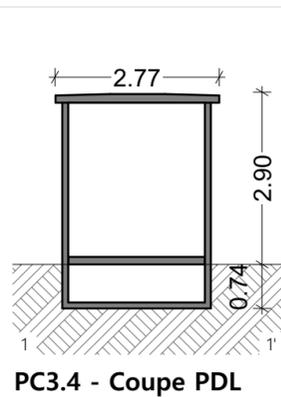
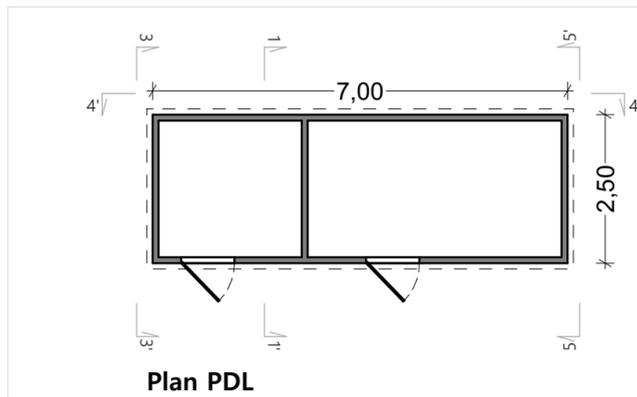
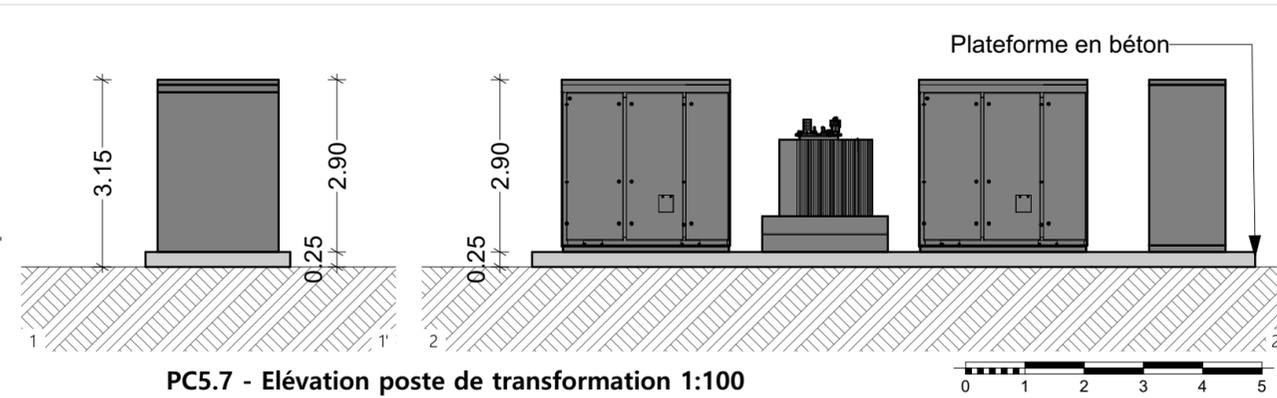
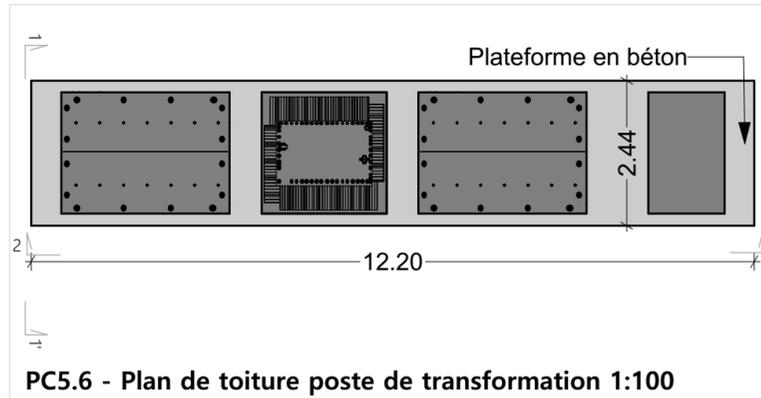
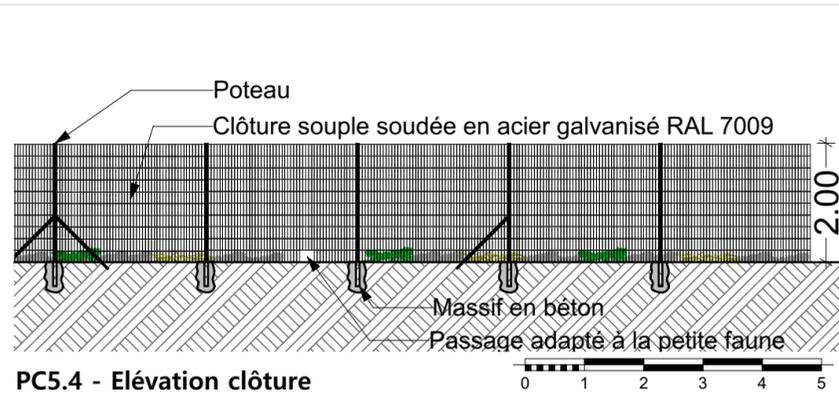
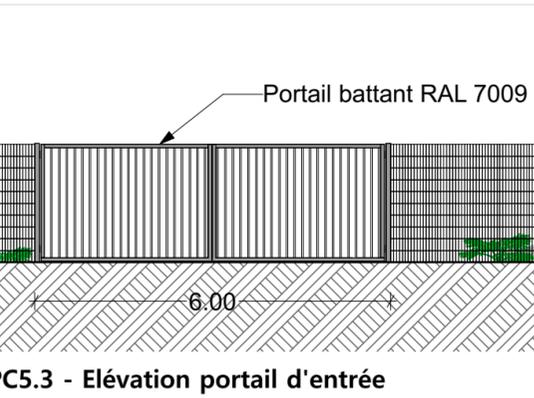
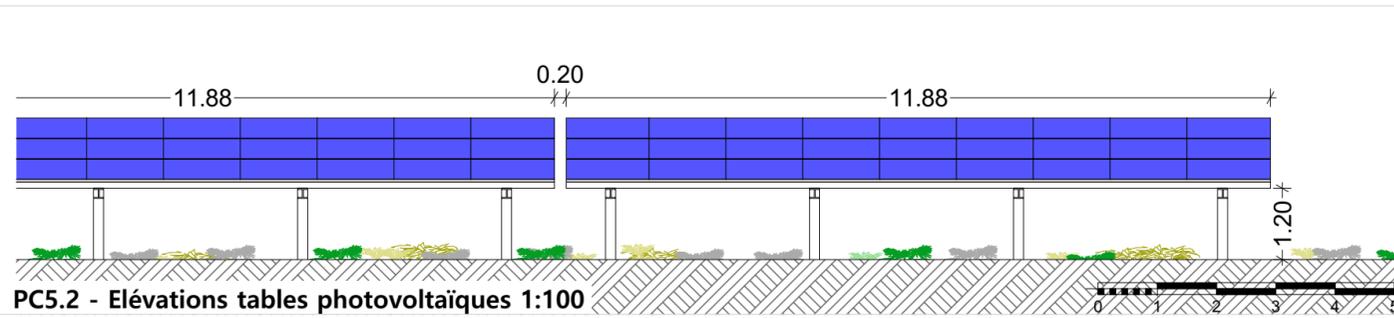
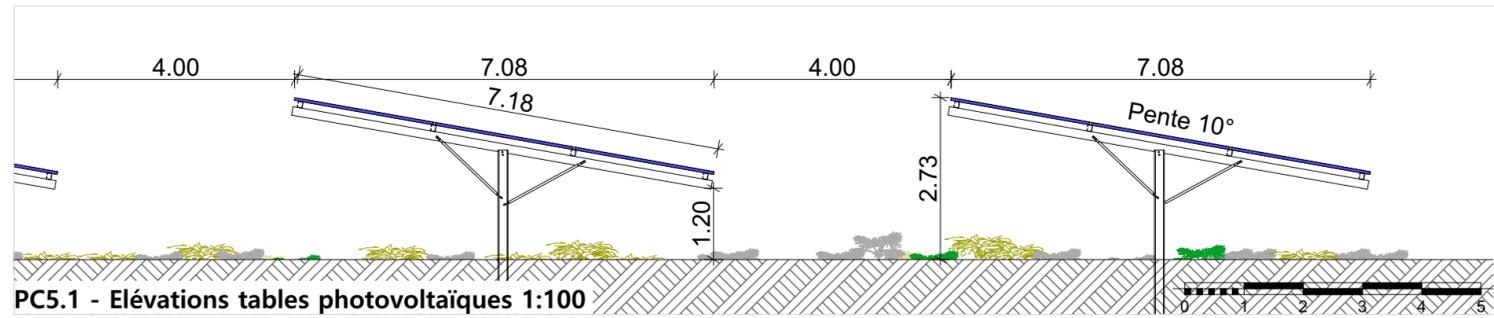


Figure 6 - Traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver

g. Organisation et aménagements des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

Le site est desservi par une route départementale au nord du projet. Des pistes périphériques internes seront aménagées sur les deux secteurs clôturés afin de pouvoir construire et exploiter la centrale. L'ensemble des accès seront renforcés pour faciliter l'accès aux tables et aux postes de transformation. Un plan de circulation sur le site et ses accès sera mis en place de manière à limiter les impacts sur le site et la sécurité des personnels de chantier. Pour assurer la défense contre l'incendie, une citerne souple de 120 m³ d'eau sera prévue, accessible par l'entrée principale au Nord et utilisable pour les deux zones clôturées.



Centrale Agrivoltaïque Les Dames

Phase PC

Maitre d'ouvrage

BORALEX

BORALEX MONTILLY SAS
71, Rue Jean Jaurès
BLENDÉCQUES 62575

Architecte

ATARH

112 rue Jaubert
13005 Marseille
N° d'inscription à l'ordre S23833

Centrale Agrivoltaïque Les Dames

Etang Guichard
Montilly - 03000
Département de l'Allier

Drawing Scale

1:100

Layout ID

7

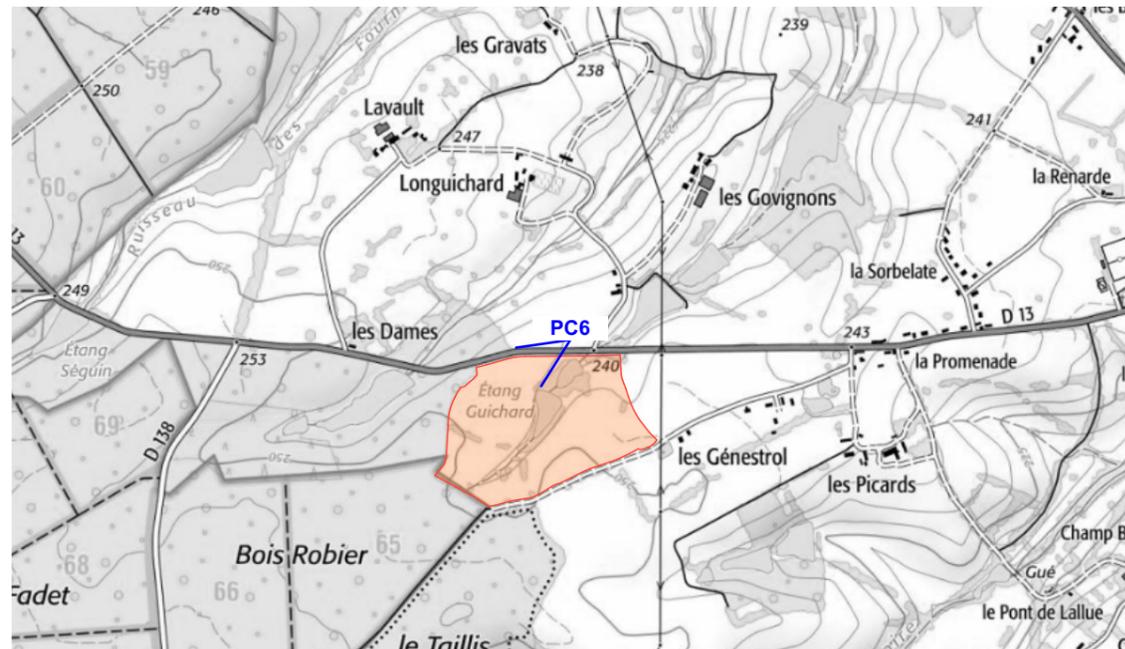
Revision



PC6.2 - Insertion paysagère



PC6.2 - Situation existante



Centrale Agrivoltaïque Les Dames

Phase PC

Maitre d'ouvrage

BORALEX

BORALEX MONTILLY SAS
71, Rue Jean Jaurès
BLENDÉCQUES 62575

Architecte

ATARH

112 rue Jaubert
13005 Marseille
N° d'inscription à l'ordre S23833

Adresse de projet

Etang Guichard
Montilly - 03000
Département de l'Allier

Drawing Scale

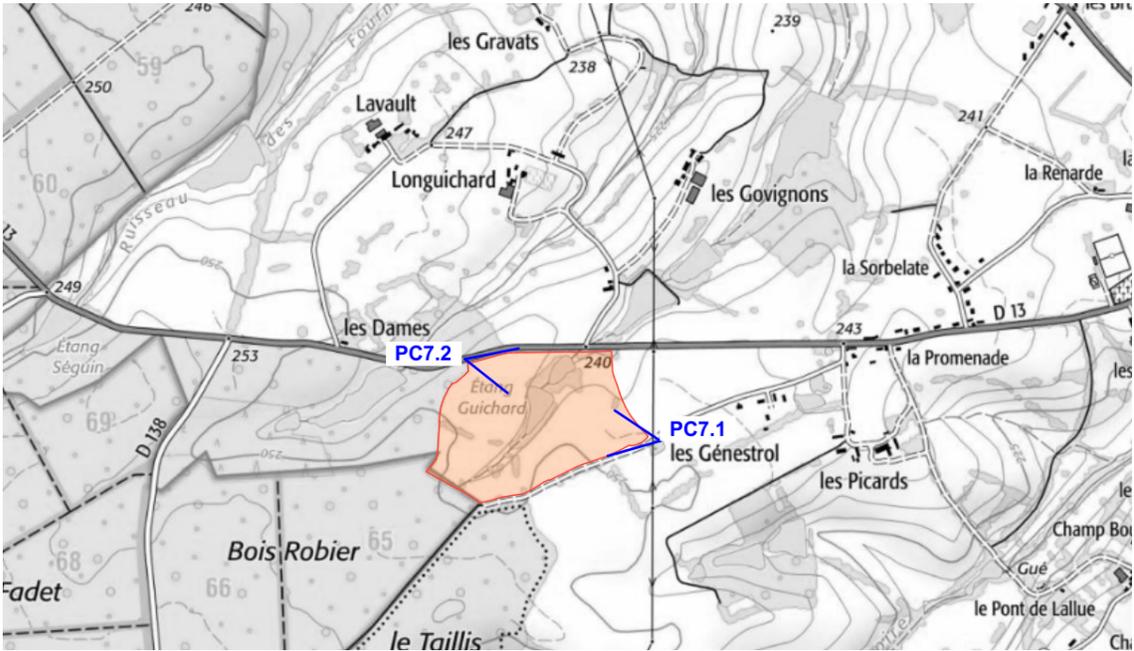
Layout ID

8

Revision



PC7.2 - Repérage photographique rapproché



PC7.1 - Repérage photographique rapproché

**Centrale Agrivoltaïque
Les Dames**
Phase PC

Maitre d'ouvrage
BORALEX
BORALEX MONTILLY SAS
71, Rue Jean Jaurès
BLENDECQUES 62575

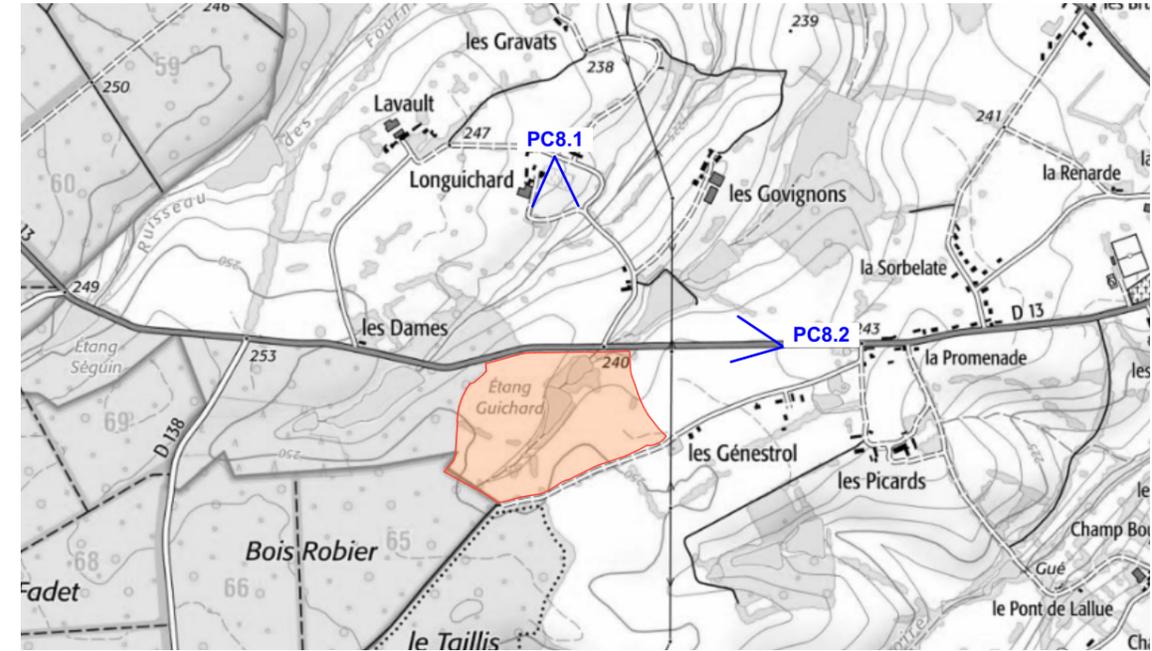
Architecte
ATARH
112 rue Jaubert
13005 Marseille
N° d'inscription à l'ordre S23833

Adresse de projet
Etang Guichard
Montilly - 03000
Département de l'Allier

Drawing Scale



PC8.2 - Repérage photographique lointain



PC8.1 - Repérage photographique lointain

Centrale Agrivoltaïque Les Dames

Phase PC

Maitre d'ouvrage

BORALEX

BORALEX MONTILLY SAS
71, Rue Jean Jaurès
BLENDECQUES 62575

Architecte

ATARH

112 rue Jaubert
13005 Marseille
N° d'inscription à l'ordre S23833

Adresse de projet

Etang Guichard
Montilly - 03000
Département de l'Allier

Drawing Scale

Layout ID

10

Revision